

La bécasse des bois dans le canton de Neuchâtel

Contexte

C'est un **oiseau migrateur nocturne très discret** dont 4 sortes sont présentes dans le canton :

- Les **hivernantes** séjournent de décembre à février.
- Les **reproductrices** peuvent nicher de mars à juillet et rester jusqu'en novembre.
- Les **juvéniles** naissent d'avril à août et peuvent rester jusqu'en novembre.
- Les **migratrices** passent d'octobre à mi-décembre lors de leur déplacement vers le Sud. La chasse concerne cette catégorie uniquement.

Depuis plusieurs décennies, les bécassiers neuchâtelois se sont **préoccupés de leur gibier** sans avoir attendu les récriminations des ornithologues et des partis écologistes. Ils ont participé activement au **Projet National (PN)** sur la bécasse des bois, notamment grâce à leurs chiens spécialisés et à l'activité de bagage d'oiseaux.

L'état des populations

Au niveau européen, la bécasse n'est pas menacée. La population européenne est estimée à **11 millions** dont 2,2 millions prélevés par la chasse. Au niveau suisse, seules **celles qui se reproduisent portent le statut de vulnérabilité** (Vogelwarte, annexe). Les bécasses chassées ne sont donc pas concernées.

A Neuchâtel, les travaux menés en collaboration avec le SFFN et les ornithologues ont pu déterminer **le nombre de mâles** pendant la croûle (chant nuptial et période d'accouplement) : **26 à 37 mâles** (Blaise Muhlhauser & Jean-Lou Zimmermann, 2010).

De plus, **notre territoire n'est pas propice à la reproduction de la bécasse** : il n'a pu être mis en évidence qu'une seule femelle qui a tenté de s'y reproduire. (Projet National, p.35)

Les mesures de protection et d'amélioration des connaissances

Depuis 25 ans, les bécassiers neuchâtelois ont pris des **dispositions de manière volontaire** pour maintenir l'éthique de cette chasse :

- Interdiction du tir à la croûle et à la passée
- Obligation de chasser avec un chien d'arrêt
- Limitation à deux chasseurs par groupe de chasse
- **Suppression de tir du 15 septembre au 1^{er} octobre**
- **Prélèvement maximal autorisé par saison (PMA)** de 20 puis 15 oiseaux, adapté aux recommandations du PN : 3 en octobre (max 1 / jour) et 12 en novembre (max 2 / jour).

Les chasseurs sont indispensables pour **récolter les informations** confirmant la migration :

- Indice cynégétique d'abondance. Cet indice donne le nombre de bécasses vues pendant un temps donné, soit une sortie de chasse qui représente 3,5 heures.

- Sexe ratio et âge ratio des animaux tirés.

Toutes ces informations essentielles sont récoltées pendant la chasse exclusivement et consolidées au niveau cantonal, fédéral et international. Ce qui confère une **importance européenne aux observations des bécassiers neuchâtelois**.

Les causes de mortalité

L'oiseau nichant au sol et étant exclusivement terrestre est particulièrement vulnérable à la **prédation de la plupart des carnivores et le sanglier** représente un facteur non-négligeable.

En période de couvain, les femelles qui couvent abandonnent leur nid au moindre **dérangement humain**. Cela provoque un refroidissement des œufs et la mort des poussins.

Les **modifications climatiques assèchent les forêts** et la nourriture vient alors à manquer car la bécasse se nourrit exclusivement de pédofaune (lombrics et invertébrés)

La chasse

Cette chasse exigeante et passionnante prend toute sa substance grâce au **chien d'arrêt** qui représente, plus que le fusil, l'outil indispensable du bécassier. La fusion entre l'homme et le canidé permet cette collaboration qui relève d'une sélection et de connaissances ancestrales améliorées par une **formation adaptée et exigée** par la loi (OChP 2012), formation dans laquelle le canton de Neuchâtel est précurseur.

La moyenne annuelle des prélèvements neuchâtelois sur les 10 dernières années est de **148 bécasses**. ([Www.jagdstatistik.ch/divers/bécasse des bois](http://www.jagdstatistik.ch/divers/becasse%20des%20bois)). En comparaison avec nos voisins du département du Doubs, les prélèvements jurassiens (NE, JU, JUb, VD) sont **16 fois inférieurs** pour une surface semblable (Annexe 1).

Le prélèvement de bécasses nées ou s'étant reproduites chez nous est très faible comme le montre le PN : 95 oiseaux neuchâtelois ont été bagués entre le 8 mai 2015 et le 18 janvier 2020, soit en 5 ans. Sur ces mêmes 5 années, 2 de ceux-ci ont été prélevés par la chasse locale et 14 l'ont été le long de leur parcours migratoire (Projet National, p. 76).

Conclusions

La bécasse des bois, insaisissable et invisible, ne peut être connue et étudiée que par des chasseurs responsables et par des prélèvements raisonnés qui apportent une **amélioration scientifique non négligeable** à la connaissance de cet oiseau.

A l'issue des 5 années d'étude, Le PN conclut que la bécasse peut être chassée moyennant certains **aménagement que le canton de Neuchâtel a déjà mis en place** en collaboration avec les autres cantons romands concernés par cette chasse.

Annexes et bibliographie

1. Classification

	Catégorie UICN			
	Europe	Suisse		
Bécasse des bois	LC	VU	EX	éteint à l'échelle mondiale (Globally Extinct)
Tetra Lyre	LC	NT	EW	éteint à l'état sauvage (Extinct in the Wild)
Lagopède alpin	NT	NT	RE	éteint régionalement /éteint en suisse (regionally Extinct)
Lièvre brun	LC	VU	CR	au bord de l'extinctio (Critically Endangered)
Lièvre variable	LC	NT	EN	en danger (Endangered)
			VU	vulnérable (Vulnerable)
			NT	potentiellement menacé (Near Threatened)
			LC	non menacé (Least Concern)
			DD	données insuffisantes (Data Deficient)
			NA	non applicable (Not Applicable)
			NE	non évalué (not evaluated)

2. Prélèvement du Doubs (Sources OFEV & Fédération départementale des chasseurs du Doubs - FDC25 et ASB)

Prélèvement bécasses des bois par le chasse							
France		Suisse					
source FDC25		Statistiques OFEV					
Département 25 - Doubs		Arc jurassien suisse					
saïson		saïson	Total Arc jur.	Jura	Neuchâtel	Vaud	Jura bernois
2014-2015	5801	2014	398	37	239	115	7
2015-2016	5791	2015	400	43	214	118	25
2016-2017	5175	2016	279	46	137	74	22
2017-2018	4504	2017	231	35	89	97	10
2018-2019	5063	2018	358	43	185	110	20
moyenne	5267	moyenne	333	41	173	103	17
Superficie							
Département 25 - Doubs		Arc jurassien suisse					
Superficie	5233 km2	Superficie	Total Arc jur.	Jura	Neuchâtel	Vaud	Jura bernois
			5393	838	802	3212	541

3. Tableau PN (Source rapport du Projet National, p.76)

Tableau 6: Synthèse du baguage et des reprises entre le 8 mai 2015 et le 18 janvier 2020.

	Indigènes	Inconnues	Non Indigènes	Total
Bécasses baguées dans le cadre du projet	95	308	1	404
Total bécasses identifiées	100	308	1	409
Chasse Suisse	2	4	0	6
Chasse Franche-Comté	5	16	0	21
Chasse reste France	2	34	0	36
Chasse Espagne	4	10	0	14
Chasse Portugal	1	0	0	1
Chasse Russie	0	0	1	1
Total Chasse	14	64	1	79
Bécasses prédatées	11	1	0	12
Bécasses uniquement recapturées vivantes	24	17	0	41

4. Lien sur Projet National [cscf.ch/projet national sur la Bécasse des bois](http://cscf.ch/projet-national-sur-la-Becasse-des-bois)
5. Lien sur OChP fedlex.admin.ch, article 2, al.2, 2bis et 2 ter
6. Recommandations du PN [cscf.ch/propositions de mesures de gestion cynégétique](http://cscf.ch/propositions-de-mesures-de-gestion-cynégétique)
7. Suivi démographique de la Bécasse des Bois, Scolopax rusticola en période de reproduction dans le canton de Neuchâtel (Suisse) entre 2001 et 2010, Blaise Muhlhauser & Jean-Lou Zimmermann
[sorbus-oiseaux.ch/ Suivi démographique de la Bécasse des Bois](http://sorbus-oiseaux.ch/Suivi-démographique-de-la-Becasse-des-Bois)